

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**



## **Cher(s) habitant(s), le tri de vos emballages se simplifie !**

**Dès maintenant dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac jaune**

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, nous avons décidé d'aller encore plus loin. Nous allons simplifier les règles de tri et augmenter ainsi les performances de recyclage sur notre territoire.

### **Quels bénéfices ?**

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans les sacs jaunes, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus de d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

### **Et en pratique ?**

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2021, c'est désormais chose faite. **Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, vous pouvez mettre au tri tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique**, sans exception ! Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

**Quelques exemples** : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

**Ensuite, rien de nouveau, il vous suffit de déposer votre sac jaune dans le bac jaune de votre point de regroupement ou de le présenter à la collecte.**

**Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !**

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire Creuse Grand Sud.

**Attention : ces consignes prévalent désormais sur celles présentes sur les emballages.**

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h par téléphone au 05 55 67 79 98 ou consulter le site [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr) ou encore [www.triercestdonner.fr](http://www.triercestdonner.fr)

Nous vous tiendrons informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire par voie de presse mais aussi dans le bulletin de votre commune et toujours sur [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux.

## En cas de doute, rappelez-vous ces fondamentaux :

- 1/ C'est un emballage ? Je le trie !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon sac jaune que je présente à la collecte ou que je dépose dans le bac jaune.

**Engageons-nous : trions plus, recyclons mieux !**



**Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Grâce à votre geste de tri, Creuse Grand Sud agit une nouvelle fois en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !**

  
Valérie BERTIN - Présidente

  
Didier TERNAT  
Vice-président en charge  
de la gestion des déchets

### ATTENTION

si désormais tous vos emballages sans exception vont dans le bac de tri (emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique), les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre. Seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle ;  
les sacs jaunes sont exclusivement réservés au tri et ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs à ordures ménagères ;  
tout dépôt d'encombrants et de cartons est strictement interdit dans les points de regroupement.

### Se procurer le memo-tri et les sacs jaunes

En vous rendant dans votre Mairie ou au siège de votre communauté de communes. Vous pourrez vous réapprovisionner en sacs jaunes de la même manière.

### Et d'ailleurs, pourquoi dois-je impérativement utiliser un sac jaune au lieu de mettre mes papiers et emballages en vrac dans le bac ?

C'est vrai que de prime abord, la consigne semble contradictoire avec la nécessité de réduire les emballages et les déchets\*. Et pourtant... Vous devez comprendre que notre quai de transfert\*\* à la déchèterie du Thym à Moutier-Rozelle n'est pas protégé des vents (ce sont des travaux que nous envisageons bien évidemment mais qui ne nous sont toujours pas permis du fait du redressement financier en cours au sein de la collectivité). Chaque petit plastique peut ainsi se retrouver directement dans la nature, ou encore dans la Creuse en contrebas et ce, malgré toute l'attention portée par les agents de collecte et de déchèterie, déjà largement contraints par un nettoyage systématique et... manuel. Pensons à eux, pensons à la nature, trions dans un sac jaune !

\*Et non ! Le compactage à l'intérieur des bennes ne déchire pas les sacs.

\*\*Un quai de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte effectuées par les bennes et leur transport vers le centre de traitement.

**Les agents de la Communauté de communes sont vigilants quant au remplissage et à la propreté de ces points de regroupement. Toutefois, si vous constatez des problèmes, nous comptons sur vous pour nous en faire part en nous contactant directement au 05 55 67 79 98.**

**NEED AN ENGLISH VERSION ?**

**CALL US ON 05 55 67 79 98 OR SEND AN E-MAIL AT CONTACT@CREUSE-GRAND-SUD.FR**

Communauté de communes Creuse Grand Sud 34B rue Jules Sandeau - BP40 - 23200 AUBUSSON  
05 55 67 79 98 / contact@creuse-grand-sud.fr  
[www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)